

# Conditions générales de vente

ARTCURIAL LYON est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi n°2000-642 du 10 juillet 2000 codifiée aux articles L.321-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, et au Décret n°2001-650 du 19 juillet 2001 pris en application des articles L.321-1 à L.321-38 du Code de commerce et relatifs aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques agrément 2002-116, N° Siret : 441 822 780 000 17  
ARTCURIAL LYON agit comme mandataire des vendeurs de biens meubles. Le Commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire.

## Généralités

Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régies par le droit français ; Les vendeurs, les acheteurs ainsi que les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Lyon (France).

Les dispositions des présentes conditions générales sont indépendantes les unes des autres. La vente est faite au comptant et les prix s'expriment en euros (€).

Ces conditions générales de vente sont applicables sous réserve de conditions particulières mentionnées dans le catalogue de vente ou dans les publicités et affichages. Le fait de participer à la vente emporte acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

## Garanties

Le vendeur garantit à ARTCURIAL LYON et à l'acheteur qu'il est le propriétaire non contesté, ou qu'il est dûment mandaté par le propriétaire non contesté, des biens mis en vente, lesquels ne subissent aucune réclamation, contestation ou saisie, ni aucune réserve ou nantissement et qu'il peut transférer la propriété desdits biens valablement, que les biens sont en règle avec la réglementation douanière française.

Le vendeur indemniserà ARTCURIAL LYON, ses affiliés et l'adjudicataire contre tous les dommages ou préjudices quelconques qui résulteraient de l'inexactitude de l'une quelconque de ses garanties ou du non respect de l'une quelconque de ses obligations.

Les indications figurant au catalogue sont établies par ARTCURIAL LYON et l'Expert, qui l'assiste le cas échéant, avec toute la diligence requise par une SVV de meubles aux enchères publiques, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Ces informations, y compris les indications de dimension figurant dans le catalogue sont fournies pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle. L'absence d'indication d'une restauration d'usage, d'accidents, retouches ou de tout autre

incident dans le catalogue, sur des rapports de condition ou des étiquettes, ou encore lors d'annonce verbale n'implique nullement qu'un bien soit exempt de défaut.

Les objets mécaniques et électriques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'ils fonctionnent. Il est important avant toute mise en marche de faire vérifier le système électrique ou mécanique par un professionnel. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des œuvres présentées. En tout état de cause, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des lots.

En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, ARTCURIAL LYON est tenu par une obligation de moyens ; Sa responsabilité éventuelle ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

### **Rappel de définitions**

*Attribué à* : signifie que l'œuvre a été exécutée pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable ou possible sans certitude.

*Entourage de* : le tableau est l'œuvre d'un artiste contemporain du peintre mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du Maître.

*Atelier de* : sorti de l'atelier de l'artiste, mais réalisé par des élèves sous sa direction.

*Dans le goût de* : l'œuvre n'est plus d'époque.

### **Estimations et prix de réserve**

Le prix de vente estimé figure à côté de chaque lot dans le catalogue, il ne comprend ni les frais à la charge de l'acheteur, ni la TVA éventuelle.

Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne sera pas vendu.

Dans le cas où un bien ne comporterait pas de prix de réserve, la responsabilité de ARTCURIAL LYON ne serait pas engagée vis-à-vis du vendeur en cas de vente du bien concerné à un prix inférieur à l'estimation basse publiée dans le catalogue de vente.

### **Ordres d'achat PAR FAX/COURRIER**

Bien que les futurs enchérisseurs aient tout avantage à être présent à la vente, ARTCURIAL LYON pourra exécuter sur demande, des ordres d'achat pour leur compte, y compris par téléphone, télécopie ou messagerie électronique étant entendu que ARTCURIAL LYON, ses agents ou préposés, ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux –ci. ARTCURIAL LYON se réserve en outre le droit de demander aux clients non habituels de justifier au moins 48 heures avant la vente, qu'un établissement bancaire a garanti le paiement de leurs ordres d'achat.

**Les ordres d'achat par écrit** se font à l'aide du formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue. Afin de permettre la bonne organisation du traitement des ordres, la société organisatrice se réserve le droit de refuser ce qui ne serait pas parvenu au plus tard la veille du jour de la vente.

Ce formulaire doit être adressé à ARTCURIAL LYON au plus tard 1 jours ouvrés avant la vente, accompagné d'un RIB bancaire précisant les coordonnées de l'établissement bancaire et d'une copie de pièce d'identité de l'enchérisseur. Pour les achats importants, il pourra être demandé une lettre accréditive de la Banque.

Dans le cas de plusieurs ordres d'achat au montant identique, le premier arrivé aura la préférence.

**Les enchères par téléphone** sont admises pour les clients qui ne peuvent se déplacer. A cet effet, le client retournera à ARTCURIAL LYON le formulaire susvisé dans les mêmes conditions. Les enchères par téléphone ne sont recevables que pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 200 € .

Le nombre de lignes téléphoniques étant limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 2 jours ouvrés au moins avant la vente. Les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude. Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphones, celles-ci pourront être enregistrées. Compte tenu des aléas liés à ce mode de communication, ARTCURIAL LYON ne pourra être tenu pour responsable de la non exécution des enchères susvisées.

Les ordres d'achat en ligne, les ordres d'achat par fax/courrier et les enchères par téléphones constituent un service gracieux rendu au client.

ARTCURIAL LYON, ses agents ou ses préposés ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non exécution de ceux-ci.

## **Enchères**

Pour une bonne organisation des ventes, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de ARTCURIAL LYON avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Pour ce faire, l'acheteur présente obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité. Sur demande de ARTCURIAL LYON les acquéreurs potentiels devront justifier de leur identité et de leurs références bancaires.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de ARTCURIAL LYON dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à ARTCURIAL LYON dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue. ARTCURIAL LYON est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », le dit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tous les amateurs présents pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Toute personne qui enchérit durant la vente est réputée le faire à titre personnel et agir en son nom propre ; il en assume la pleine responsabilité, à moins d'avoir préalablement fait enregistrer par ARTCURIAL LYON un mandat régulier précisant que l'enchère est réalisée au profit d'un tiers identifié. Dans ce cas, l'enchérisseur se porte fort de l'exécution, par la personne pour laquelle il se porte acquéreur, de l'ensemble des obligations mises à la charge de l'acheteur.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, ARTCURIAL LYON se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

Les enchères sont placées sous la direction de la personne dirigeant la vente qui a seule la faculté d'adjuger le lot mis en vente. En conséquence, cette personne dirige la vente aux enchères de la manière qui lui paraît la plus opportune. Elle peut refuser toute enchère, et notamment celle inférieure d'un montant de 10% de l'enchère précédente, décider de retirer, à tout moment, tout lot de la vente, de réunir ou de séparer les lots. Si une erreur est constatée ou si une contestation est soulevée au moment de la vente ou juste après l'adjudication, la personne dirigeant la vente peut décider d'annuler cette adjudication et poursuivre les enchères, de remettre en vente le lot, ou de retirer de la vente le lot litigieux, sans que la responsabilité de ARTCURIAL LYON ne puisse être recherchée. La personne tenant le marteau est la seule habilitée à prononcer l'adjudication du lot mis en vente. L'adjugé et la chute du marteau matérialisent l'adjudication à la dernière enchère et forme le contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur, étant précisé que l'Etat français peut exercer un droit de préemption défini ci-après.

L'adjudication opère transfert immédiat de propriété du vendeur à l'acheteur. Toutefois, en cas de paiement par chèque, virement ou tout autre moyen scriptural, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement effectif et total des sommes dues par l'acheteur. En toute hypothèse, l'adjudication emporte transfert immédiat des risques à l'acheteur.

Du fait du transfert de propriété, chaque acheteur s'engage à faire assurer les objets dont il est devenu l'adjudicataire

## **Frais à la charge de l'acheteur**

Pour les ventes de meubles et objets d'art, l'acheteur paiera au profit de ARTCURIAL LYON, en sus du prix d'adjudication « prix marteau », les commissions et taxes suivantes par lot et par tranche dégressive:

1/ de 1 à 50 000 €: 25 % plus TVA au taux en vigueur

2/ de 50 001 à 1 200 000 €: 20 % plus TVA au taux en vigueur

## **Paiement**

### **POUR POUVOIR ENCHERIR, ARTCURIAL-LYON DEMANDE UNE CONSIGNATION. Merci de nous contacter: [irambert@artcurial-lyon.com](mailto:irambert@artcurial-lyon.com)**

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente.

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra justifier précisément de son identité ainsi que de ses références bancaires. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- Par virement bancaire en €
- Par carte bancaire Visa ou MasterCard sur présentation d'un justificatif d'identité. l'identité du porteur de la carte devra être celle de l'acheteur.
- En espèces en € pour les particuliers résidant sur le territoire français jusqu'à un montant égal ou inférieur à 3 000 € frais et taxes compris par vente, et sans aucune limite pour les particuliers ne résidant pas sur le territoire français,
- En espèces en € pour les commerçants jusqu'à un montant égal ou inférieur à 1100 € frais et taxes compris par vente.
- Par chèque bancaire certifié en € avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité.  
**Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés.**
- Les chèques et virements bancaires seront libellés en euros à l'ordre de ARTCURIAL LYON, les éventuels frais bancaires étant à la charge exclusives de l'acquéreur.

La SVV ARTCURIAL LYON est ouverte aux jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 18h.

L'acheteur ne devient propriétaire du bien adjudgé qu'à compter du règlement intégral et effectif à ARTCURIAL LYON du prix, des commissions et des frais afférents. Dès l'adjudication prononcée, les objets adjudgés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

Il lui appartiendra de faire assurer les lots dès l'adjudication. ARTCURIAL LYON ne peut pas être tenue pour responsable des défaillances et négligences de l'acheteur concernant son défaut d'assurance.

## **Défaut de paiement**

Conformément à l'article 14 de la loi n°2000-642 du 10 juillet 2000 codifié à l'article L.321-14 du Code de commerce, « à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant » ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

**ARTCURIAL LYON se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant :**

- des intérêts aux taux légal,
- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,
- le paiement du prix d'adjudication ou :

- la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
- la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
- des frais de magasinage ou de garde meuble

ARTCURIAL LYON se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant.

ARTCURIAL LYON se réserve la possibilité d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aurait pas respecté les présentes conditions générales de vente et d'achat de ARTCURIAL LYON.

### **Droit de préemption de l'état Français**

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente publique. L'exercice de ce droit au cours de la vente est confirmé dans un délai de quinze jours à compter de la vente. Dans ce cas, l'Etat se subroge à l'adjudicataire.

### **Exportation et Importation**

L'exportation de tout bien de France, et l'importation dans un autre pays, peuvent être sujettes à autorisations (certificats d'exportation, autorisations douanières). Il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier les autorisations requises.

### **Enlèvement des achats**

Aucun lot ne sera délivré à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. Les meubles, tableaux et objets volumineux adjugés qui n'auront pas été retirés à l'issue de la vente, seront entreposés dans les locaux de la société ARTCURIAL LYON où ils pourront y être retirés dès le lendemain de la vente. Des frais de stockage seront facturés à l'acheteur à compter du 8e jour calendaire suivant le jour de la vente.

Les biens non retirés dans ces délais seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Tous les frais dus à la société de gardiennage devront être payés avant de prendre livraison des biens.

En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Les frais de dépôt sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Le dépôt n'entraîne pas la responsabilité de ARTCURIAL LYON, de quelque manière que ce soit.

### **Dispositions diverses et communes aux vendeurs et aux acheteurs**

#### **Droit de reproduction photographique**

Le vendeur confère expressément à ARTCURIAL LYON le droit de photographier et de reproduire tout bien qui lui est confié à la vente et d'utiliser ces photographies et

reproductions, et/ou celles qui lui seraient confiées par le vendeur, étant précisé que le vendeur prend à sa charge les droits de reproduction des biens confiés que ARTCURIAL LYON aura acquittés le cas échéant.

### **Prescription**

Conformément à l'article L.321-17 du Code de commerce, aucune action ne peut être engagée contre ARTCURIAL LYON après l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la date de l'adjudication.

### **Clause de divisibilité**

Si l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente est annulée en tout ou partie, ou réputée non écrite, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.